Fribourg. Suisse. — 45me année. — N° 82 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 8 avril 1915

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

C. I. X. M. V. N.

Nouvelles du jour

Continuation de l'offensive française à l'est de la Meuse.

Ajournement du débarquement franco-anglais aux Dardanelles.

L'offensive française entre la Meuse et la Moselle s'est poursuivie avant-hier. Les communiqués de Paris annoncent un progrès sur trois points du front d'attaque : au nord, dans la direction d'Etain ; au centre, entre Eparges et Combres ; au sud, sur la ligne Saint-Mihiel-Pont-à-Mousson. Le bulletin de Berlin dit que l'attaque française sur Etain est arrivée jusqu'à la première ligne des positions allemandes ; en ce qui concerne les deux autres points, il prétend que les attaques ont échoué.

C'est évidemment une rude affaire que d'essayer de refouler un adversaire établi sur le terrain depuis de longs mois et qui s'y est en quelque sorte ancré, en couvrant son front d'ouvrages formidables.

L'offensive que les Français viennent d'entreprendre sur le front Verdun-Toul ne vise pas, sans doute, simplement à des succès locaux. On soupçonne qu'elle rentre dans le plan d'une opération plus générale. S'agit-il de nouveau d'une diversion utile aux Russes, comme le fut l'offensive de la Champagne ? Ou bien d'une action qui masquerait la préparation d'un prochain mouvement sur un autre point du front occidental ? Toutes les suppositions sont permises.

* * *

On présume que l'état-major allemand, obligé de porter secours aux Autrichiens dans les Carpathes, va procéder à de grands mouvements de troupes. Il en est qui pensent que le front occidental sera temporairement un peu dégarni et que des effectifs seront principalement enlevés de Belgique. Cette supposition a fait naître le bruit que les Allemands se décideront à inonder une partie de la Belgique septentrionale en pratiquant des brèches sur plusieurs points des digues, afin que, en quelques minutes, les eaux envahissent les terres, répétant ainsi ce que les Belges avaient fait pour empêcher que les Allemands ne parvinssent à la mer.

Mais il est plus probable que l'état-major allemand laissera intacts les effectifs du front septentrional, en prévision du grand effort français qui se prépare, et que ce sera sur les réserves qui sont encore dans les casernes allemandes que seront prélevés les contingents destinés au mouvement stratégique du maréchal de Hindenburg.

* * *

Dans sa dernière revue hebdomadaire, le *Berliner Tageblatt* fait une méditation toute pénétrée de justes sentiments d'humilité :

Aujourd'hui, écrit son chroniqueur habituel, nous ne voyons qu'une chose, c'est combien il est difficile pour nous de conserver notre liberté et notre unité nationale. Bien des personnes ont trop facilement rêvé à la victoire contre nos ennemis. Nous sommes maintenant devenus plus modestes et il est désormais évident pour nous que ce sera seulement au prix de plus grands sacrifices que nous pourrons vaincre — et difficilement — tout un monde d'ennemis. Tous ont abandonné, depuis longtemps, l'espoir que, entre aujourd'hui et demain, l'esprit allemand puisse guérir le monde. Il a fallu que nous soyons convaincus contre notre gré et que les faits inexorables nous obligent à apercevoir qu'il ne s'agit pas de réaliser une politique mondiale fantaisiste, mais bien de protéger nos foyers. Il serait oiseux d'essayer de fixer les détails d'une paix définitive. Mais, en tout cas, notre but doit être d'assurer notre existence nationale le plus longtemps possible.

* * *

Des dépêches avaient annoncé, il y a quelques jours, que l'expédition franco-anglaise des Dardanelles allait être acheminée vers l'Egypte.

On mande, en effet, d'Athènes et du Caire à Rome que 25,000 hommes du corps expéditionnaire français ont débarqué à Alexandrie, sous le commandement du général d'Amade, au milieu des applaudissements de la foule, qui leur jetait des fleurs.

La raison qu'on donne de ce déplacement de Lemnos vers l'Egypte est que, dans cette île, la pénurie d'eau n'y permettait pas le séjour de troupes nombreuses et que les vivres mêmes n'y auraient pas été suffisants ; force fut donc de n'y laisser que des contingents peu importants. Assurément, ce motif est plausible ; mais c'est une condition qu'on devait connaître d'avance, et il est difficile de ne pas envisager, dans le départ de la majeure partie de l'expédition pour l'Egypte, un ajournement des opérations provoqué par les obstacles de toute nature que la Triple Entente a vu se dresser contre son hardi projet.

En Egypte, surtout à cette saison, les troupes franco-anglaises trouveront en abondance des approvisionnements frais en légumes et en fruits. Mais enfin, s'il faut attaquer les Dardanelles, la base de Lemnos et d'autres îles de la mer Egée s'imposera forcément, et la difficulté qu'on évite aujourd'hui se présentera de nouveau.

Peut-être est-il intervenu une modification de plan dans les états-majors des Alliés, et aura-t-on laissé à la Russie la grosse besogne d'emporter Constantinople, puisque l'ancienne Byzance doit devenir Tsarigrad.

Les Turcs ne vont pas manquer de chanter victoire en voyant ainsi s'éloigner le danger ; leur gouvernement ferait mieux de profiter du répit que lui laissent les Alliés pour pousser activement des négociations de paix, qui semblent avoir été amorcées.

* * *

Sur les paroles de Djavid bey, ministre des finances turques, les journaux avaient annoncé que son séjour en Suisse ne se rattachait pas à des négociations de paix entre son pays et la Triple Entente. Or, nous sommes en mesure d'affirmer que Djavid bey a eu, lundi matin, à l'hôtel Alexandra, à Lausanne, un long entretien avec M. de Bacheracht, ministre de Russie à Berne.

Djavid bey a dit que c'était par pur hasard qu'il avait rencontré M. de Bacheracht à Genève. Est-ce encore un pur hasard s'il l'a rencontré à Lausanne ?

* * *

La brouille entre M. Vénizélos et le roi de Grèce ne fait qu'augmenter. *L'ex-premier ministre a publié, après* avoir pris l'avis de l'Angleterre, tout le rapport qu'il avait adresé au souverain pour lui proposer de faire des concessions territoriales aux Bulgares, afin d'obtenir le territoire considérable que la Triple Entente promettait à la Grèce si celle-ci ne joignait *aux Alliés contre la Turquie. Partout* où se rend M. Vénizélos, il se fait des manifestations spontanées et considérables en faveur de sa politique, et il n'est pas certain que le roi Constantin puisse résister à cette vague de popularité.

Tout en défendant les principes de sa politique extérieure, M. Vénizélos, ex-chef du ministère grec, nous révèle que, la Roumanie ayant posé comme condition de son intervention aux côtés de la Triple Entente que la Bulgarie suivît la même politique, M. Vénizélos pour y décider le gouvernement de Sofia lui aurait promis la région de Drama-Cavalla, une étendue de 3000 kilomètres carrés, peuplée de 30,000 Grecs, et, par compensation, *la Grèce aurait reçu 125,000* kilomètres carrés en Asie Mineure sur lesquels vit une population de 800,000 Grecs.

Cette combinaison aurait assuré le succès de la Triple Entente. Mais, la Bulgarie ayant obtenu de conclure un emprunt à Berlin, son roi ne voulut plus participer à ce concert balkanique.

Chronique parlementaire

Berne, 7 avril.

La retraite de M. Cattori

Elu au Conseil d'Etat du Tessin, dont il fit partie déjà de 1909 à 1912, M. Joseph Cattori s'est cru obligé de se retirer du Conseil national, et communication nous a été donnée, ce matin, de sa lettre de démission. M. Joseph Cattori était entré au parlement fédéral en 1912, comme successeur de M. Motta. Tout de suite, il s'était fait remarquer par son expérience en matière administrative et en tactique parlementaire. Il s'exprimait en français avec élégance. On sait avec quelle netteté il se défendit contre les *insinuations de M. de Meuron et les attaques* de M. Willemin dans le grand débat sur la convention du Gothard. Son trop court passage au Conseil national l'a mis assez en relief pour qu'on ait à regretter son départ. M. Cattori, en vrai patriote tessinois, assume la mission de collaborer à l'aplanissement des difficultés financières de son canton. Il a obéi à une haute pensée politique en acceptant d'occuper le second siège cédé aux conservateurs tessinois par la majorité radicale. Nous devons souhaiter qu'il réussisse dans l'œuvre d'apaisement et *de restauration financière à laquelle* la confiance de tous l'a appelé.

Rappelons que M. Cattori a fait ses études juridiques à l'Université de Fribourg. La Société des Etudiants suisses a été aussi pour lui un excellent terrain de préparation à la vie publique. Le journalisme l'attira tout d'abord, et c'est après dix-sept ans de services dans la presse catholique tessinoise qu'il a répondu à l'appel de son parti en entrant au gouvernement.

La question des céréales

Le débat sur les motions Moser et Balmer a continué aujourd'hui au Conseil national. On a entendu d'abord deux *sommités agrariennes du canton de* Berne, MM. Jenny et Freiburghaus. Ces orateurs n'ont pas soutenu, comme on pourrait le croire, les théories protectionnistes de l'Union suisse des paysans. Ils ne veulent, ni l'un ni l'autre, des droits protecteurs sur le blé, car ils songent aussi bien aux intérêts des consommateurs de pain qu'à ceux des cultivateurs indigènes. Les deux éminents agronomes bernois préfèrent à l'exhaussement des droits d'entrée sur les céréales étrangères de fortes subventions en faveur des cultivateurs de blé du pays. Ils demandent également qu'on favorise la formation de syndicats de meunerie agricoles. Quant au monopole fédéral des céréales, MM. Jenny et Freiburghaus n'en sont point partisans, malgré les heureux effets du monopole d'importation *créé sous l'empire de la nécessité.*

Le morceau de résistance du débat de ce jour a été sans conteste le discours de M. le conseiller fédéral Schulthess, chef du Département de l'économie publique. Ce fut un tableau complet de la situation actuelle de la culture du blé en Suisse. M. Schulthess rappelle que, d'après la statistique fédérale de 1905, la culture du blé s'étendait à cette époque sur une superficie de 134,000 hectares. Depuis lors, cette culture a encore rétrogradé. A l'heure actuelle, il ne reste guère qu'une superficie de 100,000 hectares consacrée à la culture du blé, orge, froment, avoine et autres céréales. Nous évaluons la production annuelle à 2 millions de quintaux métriques de grains et à 5,5 millions quintaux métriques de paille, avec une valeur totale de 85 millions de francs en chiffres ronds, à raison de 25 francs le quintal d'épis et de 6 fr. 50 le double quintal de paille.

L'importation annuelle de blé et de farine, dans la période de 1906 à 1912, s'est élevée en moyenne à 748,000 tonnes, d'une valeur de 171,154,000 francs. En 1913, l'importation de froment s'est élevée à 530,000 tonnes pour une valeur de 129 millions de francs. En cette même année, l'importation totale de blé et de farine (non compris le maïs et le riz) s'est élevée à environ 850,000 tonnes, d'une valeur de 190 millions.

La production indigène de céréales ne livre que *200,000 tonnes au plus, soit le* 20 % de ce qui est nécessaire à l'alimentation du peuple et à l'affouragement du bétail.

Par contre, la Suisse a une surproduction de lait, dépassant de 25 % les besoins de la consommation.

Il faut tirer de la guerre actuelle les leçons qu'elle comporte. La production indigène de denrées alimentaires mérite toute notre attention et sollicitude. Notre agriculture doit se développer sous tous les rapports. Une spécialisation poussée trop loin serait une grande faute. Dans son œuvre d'approvisionnement de la Suisse, pendant ces temps calamiteux, le Département de l'économie publique s'est appuyé sur les conseils et l'entremise dévouée des syndicats, sur la bonne volonté du peuple.

Le Conseil fédéral, conclut M. Schulthess, s'efforce d'améliorer la production agricole indigène. Il accepte les motions en ce qui concerne aussi la culture de pommes de terre et des légumes. Déjà le Conseil fédéral a pris des mesures dans ce sens. Il n'a qu'à se féliciter, au surplus, des résultats du monopole *transitoire des céréales.*

Une salve d'applaudissements couvre la péroraison du représentant du Conseil fédéral.

M. Scherrer-Füllemann, de Saint-Gall, profite de l'occasion pour renouveler ses instances en faveur de l'introduction définitive du monopole des céréales, qui rapporterait à la Confédération, bon an mal an, une somme de 8 à 10 millions.

Interviennent encore quatre orateurs socialistes, MM. Naine, Jäggi, Pflüger et Seidel. Le représentant neuchâtelois anathématise le protectionnisme agraire qu'il accuse de battre monnaie avec les malheurs de la nation. Cette sortie lui vaut un rappel à l'ordre de M. le président Bonjour et une apostrophe de M. Fonjallaz, conseiller d'Etat vaudois, qui fut de tout temps le chaleureux défenseur des droits protecteurs.

M. Jäggi se prononce pour la prise en considération des motions, à la condition *que les mesures réclamées ne tendent pas* au renchérissement des denrées alimentaires.

M. Pflüger, lui, veut favoriser la culture de la pomme de terre par une revision de la loi sur l'alcool, revision qui aurait pour but de renchérir le prix du schnaps et de faire une plus grande part à la distillation des pommes de terre nationales.

M. Seidel, autre socialiste zuricois, est heureux de voir le monopole des céréales honoré de l'apologie du représentant du Conseil fédéral. Le commerce des céréales *devra être monopolisé aussi bien* que leur importation.

Le débat est interrompu à 1 ¼ heure.

L'impôt de guerre au Conseil des Etats

Séance du mercredi 7 avril

M. *Motta*, président de la Confédération : A la fin du mois de mars, la dépense effective de mobilisation atteint le chiffre de 148,480,000 francs. Pour les achats de blé, nous avons dépensé 146,711,000 francs. A l'heure actuelle, après les remboursements, il nous reste un débours de 62 millions 660,000 fr. Si des complications ne surgissent point, les frais de la mobilisation, qui sont actuellement de 15 millions par mois, pourront être ramenés au minimum de 10 *millions. En tout cas, on peut présumer* que la dette fédérale approchera finalement de 300 millions.

Aujourd'hui, l'idée d'une perception immédiate d'un impôt de guerre est victorieuse. Le sacrifice demandé à la génération actuelle ne représente d'ailleurs que le cinquième des frais de mobilisation. La cause des contingents cantonaux n'est plus guère défendue que par quelques voix timides. Depuis l'existence de la nouvelle Confédération, on a fait *appel une seule fois aux contingents d'argent* des cantons. Les budgets fédéraux, loin de tabler sur les ressources des cantons, prévoient au contraire d'abondantes subventions à ces cantons. Si l'on devait demander aux cantons un contingent de 50 millions, on les obligerait à faire des emprunts ou à lever des impôts spéciaux pour donner de l'argent à la Confédération. Ce serait absurde.

Le caractère de l'impôt de guerre peut se définir comme suit : C'est une contribution extraordinaire, perçue sur les classes aisées. Il n'est pas question d'introduire dans la Constitution le germe même de l'impôt fédéral direct. *Non est hic locus, non est tempus.* Le peuple est appelé simplement, en des circonstances graves, à remplir son devoir envers la Confédération, envers ses autorités, envers l'armée, pour la sauvegarde de son *indépendance et de son existence nationale.*

Les pleins pouvoirs donnés au Conseil fédéral émanent de l'Assemblée fédérale. Ces pleins pouvoirs, le Conseil fédéral ne les a pas *ipso jure.* Lorsque l'Assemblée a investi le Conseil fédéral de ces pleins pouvoirs, elle lui a recommandé tacitement d'en faire un usage loyal. Pouvions-nous dès lors prendre des mesures exceptionnelles lorsque nous avions encore le temps de nous consulter ? L'Assemblée fédérale elle-même pouvait-elle invoquer la nécessité urgente pour éluder la Constitution ? L'orateur ne le croit pas, car si l'impôt de guerre est nécessaire, sa perception n'est pas urgente. Il eût été d'ailleurs dangereux pour le crédit public de recourir à l'impôt de guerre lorsque les voies de l'emprunt étaient encore ouvertes.

Etant donné que le Conseil fédéral ne pouvait prendre sur lui de lever subitement un impôt de guerre, il ne restait plus qu'à examiner *comment* devait être revisée la Constitution. En temps ordinaire, nous inscrivons dans la Constitution un principe qui comporte plusieurs solutions. Dans le cas présent, ce mode ne pouvait être suivi ; nous avons dû recourir à une formule spéciale, de manière que le vote populaire soit, du premier coup, émis en connaissance de cause. Tout ce qui est essentiel dans l'arrêté d'exécution a été inscrit dans l'ar*ticle constitutionnel. Cela nous dispense,* pour le moment, de discuter les détails de l'arrêté constitutionnel.

L'orateur a toujours eu la conviction que le peuple tiendra à honneur d'accepter l'impôt de guerre. Si le projet devait être soustrait au vote du peuple, tout le monde interprèterait cela comme un acte de méfiance. A l'étranger, on *aurait vu dans cette capitulation avant* la bataille une défaite du principe démocratique. Il s'agit, en somme, de savoir quel sera, à l'occasion, le sort de l'idée démocratique dans le monde. Il faudra, dans les assemblées populaires, faire comprendre au peuple suisse la grandeur de sa mission en Europe. *(Applaudissements.)*

L'entrée en matière est votée à l'unanimité par les 37 députés présents.

M. *Paul Robert* (Neuchâtel) propose un impôt de capitation facultatif qui permettrait à tous les contribuables de montrer leur dévouement au pays.

M. *Keller* (Argovie). Si l'on veut faire du vote populaire une démonstration à la face de l'Europe, il ne faut pas que les *deux tiers des citoyens exonérés de l'im*pôt l'endossent à une classe privilégiée. L'orateur est donc partisan de l'impôt de capitation proposé par M. Robert. Il proposera de fixer cet impôt à 3 fr. par tête. Mais auparavant, il demande le renvoi du paragraphe 2 à la commission.

M. *Isler*, rapporteur, repousse les propositions Keller (impôt de capitation obligatoire) et Robert (même impôt facultatif) ; le rapporteur explique qu'elles sont difficiles à appliquer. On pourra faire appel à la générosité de ceux qui sont exonérés de l'impôt.

M. *Motta* propose d'écarter les deux propositions Robert et Keller. Ce serait perdre trop de temps que de renvoyer le tout à la commission. Qui dit « impôt » dit « contrainte ». L'impôt ne peut donc être facultatif.

Ceux qui sont exonérés de l'impôt de guerre payeront leur part par les impôts indirects. Ils auront assez d'occasions chez nous de donner cours à leur générosité. L'impôt de capitation est antidémocratique et, d'ailleurs, les directeurs des finances cantonaux l'ont rejeté à l'unanimité.

La motion Keller ne recueille que quatre voix contre trente.

La séance est levée.

Le projet de loi sur le monopole du tabac

Le rapport des experts, dont nous avons publié l'essentiel, contient les *grandes lignes de la loi qui réglerait le* fonctionnement du monopole. Il est important de connaître ce projet. Le voici :

Article premier. Le droit d'acheter et de manutentionner le tabac brut, ainsi que de vendre les produits manufacturés du tabac, appartient exclusivement à la Confédération.

Cet article fixe les limites du monopole. Il ne veut pas dire que la Confédération doive faire exercer par sa propre administration tous les droits qui lui sont réservés. Elle peut aussi les *transférer à des particuliers par voie de* concession ou par une délégation générale sous certaines conditions. C'est ainsi qu'avec l'autorisation de la Confédération, le tabac pourra être cultivé par les particuliers, comme il l'a été jusqu'ici, et que la vente des produits manufacturés du tabac pourra également s'effectuer, sous certaines *réserves* légales, par des commerçants qui s'en occupaient jusqu'à présent.

Art. 2. Pour l'exercice de ce droit, il est institué une régie fédérale des tabacs, dont le siège est à Berne.

La régie comprend les services suivants : l'office central, les entrepôts de tabacs bruts, les fabriques, les magasins d'expédition.

Elle jouit de la personnalité civile.

La direction de la *régie est confiée à un directeur général.*

La régie est exonérée de tout impôt cantonal ou communal. Les documents qui émanent d'elle ou qui lui sont délivrés sont *exempts du droit de timbre ou d'autres* taxes publiques.

Art. 3. Le tabac ne peut être cultivé que pour le compte de la régie. Celle-ci détermine les quantités à fournir, en tenant raisonnablement compte *des régions agricoles* qui conviennent le mieux à la culture du tabac.

Le Conseil fédéral édicte les prescriptions relatives aux autorisations à accorder pour la culture et il arrête le cahier des charges pour les planteurs de tabac.

Art. 4. La régie importe des tabacs bruts exotiques.

Le Conseil fédéral fixe les règles à suivre *pour cette importation.*

Art. 5. La manutention des tabacs bruts se fait par la régie. L'exploitation aura lieu de préférence dans les localités où s'exerçait jusqu'ici cette industrie.

D'après la statistique de l'industrie des tabacs, le maintien de 25 fabriques *dans 25 localités différentes permettra* d'occuper presque tous les ouvriers actuels.

Art. 6. La régie peut importer à volonté de l'étranger des produits manufacturés du tabac.

Le droit d'importation peut aussi être concédé à des particuliers, aux conditions fixées par la régie.

La disposition du second alinéa a pour but d'assurer aux consommateurs le moyen de se procurer encore les variétés de tabacs exotiques qu'ils ont l'habitude *de fumer, même dans le cas où, pour une* raison ou pour une autre, la régie n'importerait et ne vendrait pas elle-même ces variétés.

Art. 7. La régie livre au comptant des produits manufacturés du tabac à toute personne qui fait par écrit une commande d'une valeur dont le chiffre minimum est fixé par la régie pour une seule et même *commande.*

Si, durant un exercice financier de la régie, un revendeur a reçu de celle-ci des livraisons pour une valeur totale d'au moins 20 fois le chiffre minimum admis par commande, il a droit, en outre, après la clôture des comptes de la régie, à une commission dont le taux est égal à autant de fois ¼ % que la somme payée à la régie par le revendeur, dans l'exercice écoulé, contient de fois 5000 francs ; cependant, le taux de la commission ne peut être supérieur à 10 %.

Le Conseil fédéral fixe les prix de vente des produits manufacturés du tabac. Ces produits ne peuvent être vendus qu'aux prix inscrits visiblement sur l'emballage.

Le Conseil fédéral peut reviser tous les

cinq ans les prix de vente, ainsi que le tarif de la remise et des commissions.

Si on admet, par exemple, que la régie fixe à 125 francs le chiffre minimum d'une seule et même commande, tout revendeur qui fait en une fois une commande pour plus de 375 francs a droit à une remise de 10 %. A la clôture de l'exercice financier de la régie, il a droit, en outre, à une commission sur le montant de toutes les factures de l'année, si celles-ci s'élèvent dans leur ensemble à plus de 2500 francs.

Art. 8. Avec l'autorisation de la régie, les fabricants privés peuvent aussi manufacturer et exporter des spécialités de produits du tabac.

En tant que les fabricants au bénéfice de cette autorisation n'achètent pas à la régie les tabacs bruts, ils peuvent en importer eux-mêmes en acquittant un droit de régie de 3 francs par 100 kg. de poids brut.

Les manufactures de ces fabricants sont placées sous la surveillance de la régie.

Art. 11. La régie a le droit de prendre toutes les dispositions transitoires permettant de passer au régime du monopole sans préjudice pour ses intérêts. Elle peut, en particulier, à l'entrée en vigueur de la loi, acheter tous les stocks de tabac brut et les produits manufacturés du tabac existant en Suisse, ainsi que les envois de marchandises de cette nature qui parviendront encore aux intéressés après la prohibition de l'importation. Le prix d'achat est déterminé d'après le prix de revient, auquel s'ajoute un supplément à fixer suivant les circonstances spéciales. Au lieu d'acheter ces marchandises, il est loisible aussi à la régie de les frapper d'une finance de monopole correspondante.

Les entrepreneurs, employés et ouvriers de l'industrie indigène du tabac qui sont directement lésés par la présente loi seront indemnisés pour des raisons d'équité. Le droit à l'indemnité, le chiffre de celle-ci, les conditions auxquelles elle doit être subordonnée et le mode de procéder à l'évaluation sont fixés par un arrêté fédéral.

Les avions étrangers au-dessus de l'Ajoie

(De notre correspondant jurassien)

Porrentruy, 7 avril.

Décidément, l'avion français atterrissant ici a fait lever tous les « canards » possibles et imaginables. Nous étions, ce matin, en train d'assister à un examen de l'appareil par des officiers, lorsque l'on vint nous dire que l'agence télégraphique suisse informait la presse — par dépêche de Zurich datée d'hier, s'il vous plaît ! — que le commandement territorial V communiquait que le biplan français, auprès duquel nous nous trouvions, avait été « transporté à Dubendorf par la voie des airs, piloté par un aviateur suisse ». Comme précision de renseignements, c'était un record.

Mardi après midi, sont arrivés à Porrentruy des aviateurs de l'armée fédérale qui ont étudié de superbe appareil tout neuf. Ils ont fait fonctionner le moteur, un Renault de 80 HP. L'un des aviateurs, le lieutenant Lugrin, a reçu l'ordre de prendre possession du biplan Farman, et il a tout de suite pensé à le conduire à Dubendorf par la voie des airs. Il dut remettre son départ au lendemain, surtout pour la raison que tous les postes devaient, par mesure de précaution, être prévenus du passage de l'avion. On a couvert les grandes cocardes tricolores, signes distinctifs de l'aviation française, par deux drapeaux suisses que l'on a étendus sous l'appareil.

C'est ce matin que l'avion devait prendre son vol. Mais, le vent soufflant en tempête, le départ a été différé. Maintenant, il pleut, et le biplan est toujours là.

L'aviateur Lugrin partira soit avec le lieutenant Luthy, de l'aviation suisse également, soit avec le mécanicien Leclerc.

Lundi soir, deux heures environ après le survol de la Haute-Ajoie et de Porrentruy par un aéroplane français, un avion, dont on ignore la nationalité, a passé au-dessus de Boncourt. C'était vers 8 h. La aussi, les troupes suisses ont ouvert le feu, mais sans atteindre l'appareil.

Il faut voir, dans cette seconde incursion, la cause d'une foule d'erreurs et de malentendus relatifs à l'incident du biplan qui a survolé la région Damvant-Porrentruy.

Echos de partout

CONSEIL DE REVISION

Un conseil de revision à Bordeaux, il y a quelques semaines :

— Vous, pourquoi avez-vous été réformé ?

— Faiblesse générale. De plus, Monsieur le major, je viens d'avoir la fièvre typhoïde.

— Eh bien ! pendant votre convalescence, vous avez eu le temps de vous reposer. Bon pour le service armé !... A un autre !... Vous, pourquoi avez-vous été réformé ?

— Maladie des reins, Monsieur le major. Il a fallu m'en enlever un. J'ai aussi perdu, dans un accident, une phalange d'un orteil.

— Voyons cela. Ce n'est pas une phalange. Ce n'est qu'une phalangette, mon ami, une simple phalangette !... Quant à votre rein, l'opération a réussi, n'est-ce pas ?... Bon pour le service armé !... A un autre !... Vous, pourquoi avez-vous été réformé ?

— Troubles cardiaques, Monsieur le major ; mais maintenant je me porte tout à fait bien.

— Vous vous portez tout à fait bien ?

— Oui, Monsieur le major.

— Hum ! Hum ! Et vous voulez aller au feu ?

— Oui, Monsieur le major...

— Approchez qu'on vous ausculte ! Passez-moi le stéthoscope !... Hum ! Hum ! Voilà un cœur qui ne me dit rien de bon ! Vous êtes incapable de supporter la fatigue, mon ami.

— Je me livre aux sports les plus violents, Monsieur le major.

— Vous avez tort, vous avez tort. Et puis, le sport ce n'est pas la guerre. Vous n'irez pas au feu. Maintenu dans les services auxiliaires.

LA GUERRE EUROPÉENNE

SUR LE FRONT OCCIDENTAL

Journée du 6 avril

Communiqué français d'hier mercredi, 7 avril :

Un détachement allemand ayant réussi à passer sur la rive gauche de l'Yser, au sud de Drie-Grachten, avec trois mitrailleuses, fut attaqué et enlevé par les troupes belges.

A l'est de Verdun, une attaque dans la direction d'Etain nous a rendus maîtres des cotes 219 et 222 et des fermes du Haut-Bois et de l'Hôpital.

Aux Eparges, nous avons gagné du terrain et maintenu nos gains. Nous avons fait une soixantaine de prisonniers, dont trois officiers.

Dans le bois d'Ailly et le bois Brûlé, nous avons repoussé une contre-attaque et réalisé à nouveau quelques progrès, ainsi qu'au bois Le Prêtre.

Dans le Ban-de-Sapt, à la Fontenelle, nous avons fait sauter à la mine un ouvrage ennemi.

* * *

Communiqué allemand d'hier mercredi, 7 avril :

Les métairies de Drie-Grachten que nous avions occupées avant-hier ayant été détruites par un violent feu d'artillerie et de mines de l'adversaire, ont été abandonnées par nous hier soir.

En Argonne, une attaque a échoué sous le feu de nos chasseurs.

Au nord-est de Verdun, une attaque des Français n'est parvenue que jusqu'à nos positions de première ligne.

A l'est et au sud-est de Verdun, une série d'attaques ont échoué avec de très fortes pertes pour l'adversaire.

Sur les hauteurs de Combres, deux bataillons français ont été anéantis par notre feu.

Près d'Apremont, l'ennemi n'a pas eu plus de succès.

De même d'autres attaques françaises près de Flirey ont complètement échoué. De nombreux cadavres jonchent le terrain devant notre front. Leur nombre s'accroît encore du fait que les Français rejettent devant le front de leurs positions les cadavres des soldats tombés dans leurs propres tranchées.

Sur la lisière occidentale du bois Le Prêtre, un de nos bataillons a repoussé à la baïonnette d'importants effectifs du 13e régiment d'infanterie français.

Au Hartmannsweilerkopf, les combats continuent depuis hier après midi, malgré la violente bourrasque de neige.

Journée du 7 avril

Communiqué français d'hier mercredi, 7 avril, à 11 h. du soir :

Le temps continue à être très mauvais. Néanmoins, une très grande activité a régné sur le front, entre la Meuse et la Moselle, où nous avons maintenu tous nos gains et réalisé de nouveaux progrès.

A l'est de Verdun, nous avons enlevé deux lignes de tranchées.

Aux Eparges, nous avons fait, dans la nuit de mardi à mercredi, un nouveau bond en avant important. Toute la journée, les Allemands ont violemment contre-attaqué, mais ils n'ont rien gagné. Leur dernière attaque, particulièrement forte, a été fauchée par notre feu.

De même dans le bois d'Ailly, après plusieurs contre-attaques, toutes repoussées, nous sommes restés maîtres des positions conquises hier. Nous avons fait sur cette partie du front de nombreux prisonniers.

Parmi les prisonniers faits dans le secteur de Hartmannsweiler, figurent des hommes de la Garde, amenés dans la région à la suite de l'échec allemand du 26 mars.

Le nouvel obus explosif français

Les journaux de Paris ont reproduit un article du *Bulletin des armées* signalant qu'« un explosif nouveau » est venu récemment décupler la puissance des canons français. Il importe de rectifier cette phrase dont une omission typographique avait dénaturé le sens. Il s'agit en réalité non d'un nouvel explosif, mais d'« un obus explosif nouveau », c'est-à-dire d'un perfectionnement important apporté dans la fabrication des obus du canon de 75.

Deux religieuses citées à l'ordre du jour

Bordeaux, 6 avril.

Le général commandant la 18me région vient de porter à la connaissance des troupes la mort de Mlle Marie Bourdet, en religion Sœur Saint Georges, infirmière à l'hôpital temporaire n° 35 à Bordeaux, et celle de Mlle Hélène Perrier, en religion Sœur Sainte-Thérèse, infirmière-major à l'hôpital temporaire Fénelon, à la Rochelle, décédées à la suite de maladies contractées dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ordre du jour dit qu'elles n'ont cessé de donner le plus bel exemple de dévouement et de sollicitude jusqu'au dernier moment et ne songèrent qu'aux blessés confiés à leurs soins.

Messe tragiquement interrompue

Amsterdam, 5 avril

Le correspondant du *Tijd* écrit qu'un événement tragique a eu lieu, au cours d'un des derniers raids d'aviateurs allemands au-dessus de la Flandre occidentale.

L'abbé P. Reynaert, ancien professeur au collège d'Ostende, était en train de dire la messe à l'église de Nieuwkerk, localité située à quatorze kilomètres d'Ypres, lorsque les fidèles entendirent le ronflement d'un moteur d'aéroplane. Le prêtre continua tranquillement sa messe, quand une bombe, traversant le toit de la petite église, explosa au milieu du chœur. Le prêtre fut relevé baignant dans une mare de sang ; il succomba à ses blessures. La bombe tua, en outre, une douzaine de fidèles.

Navire anglais torpillé

Londres, 7 avril.

Les *Central News* annoncent que le charbonnier anglais *City of Bremen* a été torpillé près de Lands End et a coulé. Quatre hommes se sont noyés.

Sous-marin allemand perdu

Berlin, 7 avril.

Wolff. — Le sous-marin *U-8* n'est pas rentré de sa dernière opération. L'Amirauté britannique a communiqué, le 26 mars, que le navire avait coulé avec tout son équipage. Il doit donc être considéré comme perdu.

Construction de sous-marins allemands

Amsterdam, 6 avril.

Dans les chantiers de construction des sous-marins en Belgique, les Allemands travaillent fiévreusement sous des toits de fer renforcés de sacs de sable.

Un sous-marin endommagé est arrivé hier à Zeebrugge. Plus de deux cents marins des équipages de la flotte sous-marine sont maintenant répartis entre Anvers et Bruges. Les sous-marins déjà construits à Anvers seraient plutôt petits, mais l'arrivée récente de machines et d'appareils plus puissants ainsi que les vantardises des ouvriers allemands dans les cafés d'Anvers font croire que les Allemands vont construire de véritables croiseurs sous-marins.

L'« Eitel-Friedrich »

Washington, 5 avril.

La tempête a pris fin sans que le *Prinz-Eitel-Friedrich* ait tenté de sortir du port américain de Newport-News.

Le *Prinz-Eitel-Friedrich* devait être désarmé hier mercredi par l'autorité américaine.

Londres, 5 avril.

On télégraphie de Washington que l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin a remis au gouvernement allemand une réclamation s'élevant à un million 140,000 francs, avec intérêts à partir du 28 janvier 1915, au nom des armateurs du navire américain *William-P.-Frye*, qui fut coulé par le croiseur auxiliaire allemand *Prinz-Eitel-Friedrich*.

Le sort du « Luigi-Parodi »

Rome, 5 avril.

Un télégramme envoyé de Gênes au *Giornale d'Italia* annonce que le vapeur italien *Luigi-Parodi*, parti de Baltimore depuis soixante-dix jours, n'est pas encore arrivé à Gênes.

Le bruit a couru que ce vapeur a été coulé par un sous-marin allemand ; mais le *Giornale d'Italia* publie une série de considérations tendant à établir que la disparition du navire est purement accidentelle et ne saurait être attribuée à un exploit des sous-marins allemands, qui opèrent dans une tout autre zone.

Général autrichien en disgrâce

Rome, 6 avril.

Le *Messaggero* a reçu de son correspondant à Vienne la dépêche suivante :

« On annonce officiellement que l'empereur a accepté la demande de mise à la retraite formulée par le général Schemua, pour raisons de santé.

« Le général Schemua a été chef d'état-major avant le général Conrad de Hœtzendorf ; au début de la guerre, il obtint le commandement d'un corps d'armée dans le nord ; sa mise à la retraite est due à certains échecs graves subis par l'armée autrichienne et attribués à l'impéritie du général. »

Russes et Turcs

Pétrograd, 7 avril.

(Officiel.) — L'état-major de l'armée du Caucase communique :

« Le 3 et le 4 avril, toutes les attaques turques contre notre aile droite ont été repoussées.

« Dans la direction d'Olty, nos troupes ont bousculé les Turcs qui occupaient une bonne position dans la direction d'Okhor. Nous avons fait des prisonniers.

« Sur les autres fronts, fusillades insignifiantes. »

Sommation à la ville de Smyrne

Londres, 5 avril.

Un télégramme du correspondant à Athènes du *Daily Telegraph* donne le texte d'une lettre envoyée par le vice-amiral anglais Pierce à Kahmid bey, rali de Smyrne, pour demander la reddition de la ville. C'est le journal turc *Tanin* qui a publié cette lettre.

L'amiral déclare que, ayant réduit les forts au silence, il demande la capitulation de la ville sans condition, le démantèlement des forts et l'enlèvement des mines. Faute de quoi il sera forcé de prendre les mesures militaires d'usage.

La proclamation rappelle l'état déplorable dans lequel Enver pacha et ses conseillers allemands ont réduit le pays et constate que la Turquie, poussée par ses faux amis, a brisé une amitié traditionnelle avec l'Angleterre et les pays alliés.

Un traitement avantageux est promis au vali s'il accepte les conditions des Alliés. Sa réponse devra être parvenue pour le 23 avril, avant dix heures.

Alexandrie, 6 avril.

Deux bateaux chargés de Grecs fuyant Smyrne et les environs sont arrivés ici.

Questionnés sur la situation à Smyrne, ils l'ont dépeinte sous les couleurs les plus sombres. La vie des non-musulmans y serait devenue intolérable. Tous, Grecs, Arméniens, Israélites, étrangers, quittent le pays en emportant avec eux ce qu'ils ont de plus précieux. Au moment de s'embarquer, les agents turcs fouillent les fugitifs et, sous divers prétextes, impôts ou défense d'exporter de l'or, les dépouillent de leur argent ou de leurs bijoux. Les Grecs et les étrangers riches ont été retenus comme otages et expédiés vers l'intérieur du vilayet de Smyrne, à Magnésie.

En ce qui concerne la défense de Smyrne, il résulte des mêmes renseignements que, aussitôt après le bombardement de la ville par l'escadre des Alliés, plusieurs dizaines d'officiers allemands, accompagnés d'ingénieurs, sont arrivés à Smyrne pour surveiller les réparations des forts qui avaient été gravement éprouvés. De gros canons transportés de Constantinople auraient été placés sur les forts pour remplacer ceux qui ont été démolis par les obus des navires.

Derrière les hauteurs de Smyrne, une forte armée turque serait concentrée pour s'opposer à un débarquement éventuel des Alliés.

Les mines russes

Pétrograd, 6 avril.

On annonce que les opérations pour la pose des mines russes dans la région du Bosphore, malgré toutes les difficultés qu'elles présentaient, ont des résultats des plus heureux dont voici le résumé :

Le 6 décembre, le croiseur turc *Hamidieh* toucha une mine et subit de sérieuses avaries. Quelques jours après, dans la même région, périt la canonnière nouveau type *Issareiss*, de 420 tonnes. Le 2 janvier, un grand transport toucha une mine et coula. Le 27 décembre, une mine endommagea sérieusement le croiseur *Gœben*. Le 21 janvier, une canonnière du type *Reiss* coula. Le 13 février, une deuxième canonnière coula, puis, quelques jours plus tard, un torpilleur turc coula et, presque simultanément, deux autres torpilleurs turcs sombrèrent presque à l'entrée du Bosphore.

L'Italie belliqueuse

Milan, 7 avril.

L'assemblée de la Ligue nationale, à laquelle ont pris part notamment les cinq députés libéraux de Milan, a voté, hier soir, un ordre du jour affirmant « la nécessité absolue pour l'Italie de participer à la guerre ».

Milan, 7 avril.

L'*Avanti*, organe principal du parti socialiste italien, publie dans son article de tête la déclaration suivante :

« Nous renonçons à chercher et écrire des paroles tragiques et tapageuses pour annoncer que nous ferons la guerre. La chose est maintenant certaine. Des signes multiples et des symptômes différents que la censure ne nous permettrait pas de mentionner l'indiquent. Il est maintenant évident que, si des événements impossibles à prévoir ne se produisent pas, l'Italie marchera contre l'Autriche et l'Allemagne dans quelques jours. »

L'*Avanti* ajoute que l'enquête faite parmi les hommes au courant des secrets du gouvernement a permis à son correspondant à Rome de constater que « personne parmi eux ne garde plus le moindre doute sur l'imminence d'une intervention ».

Berne, 8 avril.

D'après des informations venues d'Italie, il résulte que, dans les provinces vénitiennes, se trouvent actuellement concentrés six cent mille hommes et un nombre considérable d'aéroplanes.

On continue à prendre partout des mesures fébriles pour activer la préparation militaire.

Confédération

Les partis et l'impôt de guerre

Le comité central du parti conservateur populaire suisse s'est réuni hier après midi mercredi pour discuter notamment la question de l'impôt de guerre.

M. Wirz, député aux Etats, a fait un exposé sur la question du monopole du tabac et sur l'impôt de guerre, puis a eu lieu une discussion nourrie. L'assemblée a adhéré, en principe, à l'impôt de guerre, sous la forme proposée, tout en maintenant le vœu des chrétiens-sociaux, d'élever à 3000 francs la limite du revenu non imposable pour les familles ayant des enfants.

Elle a décidé, en outre, de prêter la main à une action commune avec les autres partis, pour obtenir un résultat honorable dans le scrutin populaire.

Le comité du parti se réunira prochainement pour discuter du monopole du tabac et des autres problèmes financiers à l'ordre du jour.

— Le comité central du parti libéral-démocratique suisse, réuni hier après midi, à Berne, a nommé M. Wilhelm Vischer, député au Grand Conseil de Bâle, président du parti.

Après avoir entendu deux rapports de M. le professeur Speiser, de Bâle, et de M. Rutty, conseiller aux Etats, de Genève, sur l'impôt de guerre, le comité a voté à l'unanimité une résolution favorable au projet.

CANTONS

BERNE

Technicum de Bienne. — Pendant l'année scolaire écoulée, le Technicum cantonal de Bienne a compté 417 élèves, dont 354 Suisses et 63 étrangers.

Les examens d'admission pour la nouvelle année scolaire auront lieu le 26 avril prochain à 8 heures du matin. Les cours commenceront le 28 avril, à 7 heures.

BALE-VILLE

Les cinématographes. — Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi sur les cinématographes. Le projet règle l'organisation et l'exploitation des cinémas et les soumet à la surveillance de l'inspectorat de police. Les enfants au-dessous de 16 ans, même accompagnés, ne peuvent être admis qu'aux représentations spécialement organisées pour la jeunesse.

GRISONS

La vacance au gouvernement. — On sait que M. Steinhauser, élu dernièrement au Conseil national, a dû donner sa démission de conseiller d'Etat, la loi grisonne ne permettant pas à plus d'un membre du gouvernement de faire partie des Chambres fédérales. On parle, pour le siège vacant de conseiller d'Etat, en premier lieu, de M. le Dr Bossi, avocat à Coire, puis de trois autres avocats : MM. Wilhelm Plattner et Willi, à Coire, et M. le Dr Poltéra, à Zurich.

TESSIN

La session. — Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire pour le lundi 19 avril. A l'ordre du jour figurent notamment le projet de loi instituant la Banque de l'Etat, le projet de revision concernant les caisses d'épargne et la demande d'un crédit supplémentaire de 85,000 fr. pour subventions aux familles des soldats sous les drapeaux.

Au Tribunal d'appel. — On nous écrit :

Le Tribunal d'appel a appelé au poste de secrétaire de la Cour M. l'avocat Diego Quadri, ancien élève de l'Université de Fribourg.

Un recours. — On nous écrit de Lugano :

Le Conseil d'Etat n'a pas tardé à donner sa réponse au recours adressé par la Fédération des instituteurs contre la décision obligeant cette association à verser une pension au professeur Bardazzi, mis à pied à la suite de sa campagne d'agitation. En date du 2 avril, le gouvernement déclarait qu'il confirmait pleinement la décision prise.

Cette réponse a été jugée un peu raide, et l'affaire ne sera pas liquidée comme cela, d'autant moins que le sieur Bardazzi continue à se moquer sans vergogne de ce qu'il appelle le monde politique bourgeois, rouge, gris ou noir !

M.

VALAIS

Décès. — Le doyen d'âge de la commune d'Hérémence, Jean-Théodule Mayoraz, vient de rendre son âme à Dieu, à l'âge respectable de 98 ans. Né en 1817, le père Mayoraz jouit jusqu'au dernier moment de presque toutes ses facultés.

Il neige. — On nous écrit, en date d'hier :

Aujourd'hui, mercredi, la neige est tombée dans toute la vallée du Rhône.

La nouvelle chute de neige a provoqué des avalanches qui ont coupé la route du Simplon.

GENÈVE

La fin de la grève des boulangers. — Une entente est intervenue individuellement entre patrons et ouvriers, au cours de laquelle il a été décidé que la convention de 1912 serait maintenue pendant toute la durée de la guerre.

La grève a pris fin hier matin, mercredi.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Les journaux suisses en France

Les journaux genevois se plaignent de la perturbation dont souffre l'expédition des journaux de Suisse en France.

Les journaux suisses furent, en effet, retenus tout d'abord vingt-quatre heures à la frontière française. Dès le 6 avril, cette mesure a été modifiée en ce sens que tous les journaux doivent être dirigés sur Pontarlier, quel que soit le lieu de leur destination en France.

Cette décision ne laisse pas que d'ennuyer les lecteurs de la Savoie, du pays de Gex, de la région lyonnaise et du midi de la France, où les journaux suisses arrivent maintenant avec des retards importants.

La raison des mesures prises à l'égard des journaux suisses par les autorités françaises est l'institution, à Pontarlier, d'un bureau de censure, qui empêchera la diffusion en France des informations interdites par la censure militaire.

Une mesure analogue a été prise à l'égard des journaux italiens.

A la frontière badoise

La police a fait placarder, dans les rues de Romanshorn, une affiche annonçant que les troupes allemandes qui gardent la frontière, à Friedrichshafen, se livreront, ces jours prochains, à des exercices de tir à balles, au-dessus du lac de Constance, dans la direction de la Suisse, mais qu'elles feront en sorte qu'il n'en résulte aucun danger pour la navigation et la pêche dans les eaux suisses.

— Un nouveau zeppelin est sorti des chantiers de Friedrichshafen. Il fit une course d'essai sur le lac de Constance, samedi matin. De la rive suisse, on pouvait suivre aisément ses évolutions.

La vie économique

Le riz

On annonce de Berne que le commissariat des guerres délivre de nouveau du riz d'Espagne aux communes, aux commissions de secours, et, en général, aux sociétés dont on est certain qu'elles ne se livreront pas à des spéculations et qu'elles vendront le riz aux consommateurs au prix qu'elles l'ont payé.

Le pétrole

On annonce que, chaque semaine, il arrive de France à Genève un important envoi de pétrole.

Le sucre

Dans une circulaire adressée aux planteurs de betteraves, le conseil d'administration de la fabrique de sucre d'Aarberg annonce qu'il payera une prime spéciale de 20 à 30 centimes par 100 kilos pour les betteraves qui seront fournies l'automne prochain.

Le prix des betteraves restera sans changement et sera établi sur les mêmes bases que l'an dernier.

Le conseil d'administration espère que tous les agriculteurs, dans leur propre intérêt ainsi que dans celui de la fabrique et de l'économie nationale, feront des efforts pour fournir les quantités de betteraves nécessaires pour mettre la fabrique en état de pourvoir au ravitaillement du pays.

Les sulfates de cuivre

Les journaux de Paris contiennent un communiqué du ministère de l'agriculture concernant les approvisionnements en sulfate de cuivre. L'Angleterre, qui aurait des commandes d'autres pays encore, veut avant tout pourvoir aux besoins de son alliée et les viticulteurs français sont invités à consigner dans la quinzaine leurs commandes, qui devront être transmises au gouvernement anglais par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Londres.

Comme la *Liberté* l'a annoncé la semaine dernière, le gouvernement valaisan a également commandé des sulfates anglais et en a reçu une partie seulement. Le solde devait suivre. On espère pouvoir en obtenir les quantités voulues. Toutefois, le communiqué ci-haut n'est pas de nature à rassurer nos viticulteurs.

NOUVELLES FINANCIERES

Banque cantonale de Lucerne

La Banque cantonale de Lucerne, avec un capital de dotation de seize millions, boucle ses comptes de 1914 par un solde actif de 1,019,178 fr. 09 (1,037,875 fr. en 1913). Les intérêts et amortissements exigeant une somme de 635,000 fr., il reste un bénéfice net de 384,178 fr. 09 (402,875 fr. en 1913). Au 31 décembre 1914, le fonds de réserve était de 322,800 fr.

La banque a élevé à 4 ¼ % le taux de ses anciens prêts hypothécaires ; elle a consenti au même taux de nouveaux prêts, jusqu'à concurrence de 3000 fr. Pour les sommes supérieures, le taux est de 5 %.

Genossenschaftsbank

Cet établissement, qui a comme on sait son siège à Saint-Gall, a réalisé, en 1914, tous frais déduits, un bénéfice net de 153,548 fr. (146,966 fr. en 1913). Un dividende de 5 % sera versé aux parts sociales, et le solde consacré à des amortissements ou porté à compte nouveau.

L'affaire des banques tessinoises

La Banque Leu et Cie, à Zurich, et la commission de liquidation du Credito Ticinese ont signé une convention aux termes de laquelle les créanciers toucheront le 40 % de leurs créances en mai prochain. Toutefois, si l'Italie devait intervenir dans le conflit européen avant la date convenue, la convention serait nulle.

On sait en effet qu'il y a de nombreux intéressés italiens dans la liquidation du Credito Ticinese.

Etalagistes et peintres décorateurs

Vevey, 7 avril.

Malgré la guerre et la *crise économique*, les deux écoles de métiers que Vevey a créées il y a une année ont eu des élèves et ont fait de bonne besogne. L'école d'étalagistes est fréquentée par 14 élèves ; celle de peinture décorative, ouverte en novembre dernier, en compte sept. Leurs travaux sont actuellement exposés, pour les premiers, au Casino du Rivage, et pour les autres à l'Ecole primaire des garçons.

La grande salle du Casino renferme 18 étalages artistement et sobrement présentés ; ils ont été entièrement établis par les élèves auxquels divers commerçants ont fourni des marchandises : modes, chapellerie, chaussures, coiffeur, épicerie, librairie-papeterie, articles de voyage et de bazar, confections, électricité, draperie, horticulture.

Avec quelques liteaux, quelques planches, des caisses grandes et petites revêtues d'étoffe et de toiles légères, un *étalagiste intelligent parvient à présenter* très convenablement les marchandises dans une devanture ; s'il dispose d'un agencement plus ou moins perfectionné, son travail est facilité.

A Vevey, on enseigne toutes ces choses et, au bout de quelques mois, l'élève saura utiliser ce qu'il aura sous la main, dans les magasins modernes, comme dans les boutiques plus humbles, pour attirer l'attention du client, faire valoir les marchandises et augmenter ainsi le chiffre d'affaires du commerçant.

A l'heure actuelle, ces avantages ne sont point à dédaigner. Jusqu'ici, les bons étalagistes étaient rares chez nous ; le plus souvent, c'étaient des étrangers, gagnant de beaux salaires. C'est là une profession que nos jeunes commerçants doivent de plus en plus apprendre : c'est une corde nouvelle à leur arc. En visitant l'exposition de Vevey, chacun se convaincra de la valeur de cette école, qui est seule de son genre en Suisse.

L'exposition de peinture décorative est intéressante à plus d'un titre ; elle a formé *en cinq mois de jeunes décorateurs* qui ne manquent pas de goût et d'initiative. Leurs travaux : frises, plafonds, affiches, enseignes, faux-bois ont un caractère évident de bon aloi ; c'est *sérieux*, solide, clair, simple et point tapageur ; le style est pur et convient à notre pays. Cette école fait une œuvre méritoire ; ses élèves devenus ouvriers et artistes nous affranchiront peu à peu des influences étrangères et extravagantes qui ont souvent enlaidi nos demeures, nos hôtels, nos édifices.

Cette école n'en est encore qu'à ses débuts ; mais elle promet et mérite de ne pas passer inaperçue surtout en ces temps-ci où l'on prêche avec raison la renaissance des métiers manuels dont nous nous sommes trop désintéressés.

FAITS DIVERS

SUISSE

Victime du gaz. — Mardi soir, à Genève, M. Parmelin, 58 ans, père de l'aviateur qui franchit le Mont Blanc, avait ouvert les robinets du gaz, dans l'intention de chauffer de l'eau ; mais il oublia d'allumer les becs et s'étendit paisiblement sur son lit. Lorsque Mme Parmelin rentra, dans la soirée, son mari avait succombé, asphyxié.

Charité mal récompensée. — Le *lundi de Pâques, un jeune garçon, invité à* déjeuner par le curé de Lowerz, se rendit, pendant qu'on préparait le repas, dans une chambre voisine et s'empara d'une somme d'argent assez considérable et de divers objets. Le voleur a pu être arrêté peu après.

Les enfants et les armes à feu. — A Pura (Tessin), un garçon de 16 ans, maniant un fusil qu'il ne croyait pas chargé, a tué d'une balle un garçonnet de quatre ans qui jouait avec ses frères.

Atteint à la tête, le pauvre petit a succombé immédiatement.

TRIBUNAUX

Devant les tribunaux alsaciens

Dans une lettre anonyme, l'ingénieur Rieder, 58 ans, à Müllheim (Haute-Alsace), avait accusé son ancien supérieur, l'ingénieur Schwœrer, de haute trahison. Schwœrer aurait été l'ami intime de Wetterlé, Helmer et consorts ; il aurait soutenu leurs efforts en mettant à leur disposition plusieurs milliers de marks, et aurait installé et fait fonctionner chez lui une station de télégraphie sans fil.

A la suite de cette dénonciation, Schwœrer a subi une incarcération préventive d'octobre à janvier. Or, l'enquête a amené la preuve de la fausseté complète de cette accusation, dictée par des inimitiés personnelles.

Le délateur, découvert, a été condamné à un an de prison et à cinq ans de privation des droits civiques.

Un tisserand de Bürgfelden, accusé de sentiments antiallemands, a cherché à se disculper en prétendant qu'il n'avait crié « Vive la France et m... pour la Prusse » qu'afin de mettre en colère sa femme, avec *laquelle il vit en mauvais termes.*

Il n'en a pas moins été condamné à 15 jours de prison.

On cite au nombre des inculpés qui ont passé à la barre du tribunal de Neu-Brisach pour manifestations antiallemandes deux Prussiens, deux Bavarois et un Wurtembergeois, tous du reste nés en Alsace. Leur qualité de ressortissants de l'empire a empiré leur cas ; ils ont été condamnés de cinq à neuf mois de prison.

PETITE GAZETTE

Naissance impériale

Il est né hier un fils au kronprinz d'Allemagne. C'est son cinquième enfant. Le premier, prince Guillaume, est né en 1906 ; le deuxième, prince Louis-Ferdinand, en 1907 ; le troisième, prince Habertus, en 1909 ; le quatrième, prince Frédéric, en 1911.

CARNET DE LA SCIENCE

Le poids de la foule

Pour tous les ouvrages sur lesquels doit passer ou séjourner la foule, tels que ponts, passerelles, planchers, etc., on est conduit, lors de leur construction, à prévoir une certaine surcharge maximum dont il faut tenir compte. Les ingénieurs admettent les nombres de 450 et de 550 kilogrammes par mètre carré sans que l'on sache exactement d'où proviennent ces nombres et ce qu'ils représentent.

Si l'on admet un poids moyen de 60 kilogrammes par personne, on voit que la surcharge de 550 kilogrammes équivaut à 9 personnes par mètre carré. Jamais une telle den*sité humaine n'est réalisée, et les nombres* théoriques semblent donc beaucoup trop forts.

Mais alors quels sont ceux qu'il faut adopter ? C'est ce qu'ont cherché les ingénieurs américains.

En étudiant à Coney-Island, lieu de plaisir très fréquenté des New-Yorkais, une foule suivant un événement se produisant sur l'eau, ils ont trouvé une surcharge maximum de 127 kilogrammes seulement par mètre carré. C'est autour de ce nombre que dans tous les cas oscillent ceux qu'ils ont trouvés, et il semble bien que la surcharge de 150 kilo*grammes par mètre carré soit un maximum* jamais atteint pratiquement.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

(Séance du 6 avril.) — Le Conseil autorise la paroisse d'Ueberstorf à lever des impôts.

Il nomme :

M. Sulpice Brasey, fils de Joseph, à Font, garde forestier des grèves d'Estavayer ;

M. Joseph Dubey, secrétaire communal, à Sévaz, inspecteur du bétail du cercle de Sévaz.

Mouvement ouvrier

En rendant compte, hier, de l'assemblée des délégués de l'Union romande des travailleurs catholiques, nous avons signalé la présence à la réunion de Lausanne de huit délégués des quatre sections de la ville de Fribourg. La première, par rang d'ancienneté, des sections de Fribourg-ville qui s'affilièrent à l'Union romande est l'*Arbeiterverein*, qui vit le jour il y a une année. Quelques mois après, la Fédération ouvrière fribourgeoise mettait à l'étude la question de son affiliation, et, le 27 mars dernier, elle décidait son entrée définitive dans le groupement romand des chrétiens sociaux. Le dimanche précédent, deux sections féminines tenaient leur assemblée générale et adhéraient à l'Union romande : la première est la Société des ouvrières, fondée il y a quelques années et dirigée jusqu'ici avec un dévouement digne d'éloges par M. le rédacteur Pauchard ; la seconde est l'*Arbeiterinnenverein*, société des ouvrières de langue allemande, qui vient de se constituer.

Ainsi notre ville a son cadre complet d'organisations chrétiennes sociales : deux sections françaises et deux sections allemandes, qu'il faut souhaiter de voir grandir et se fortifier, dans la plus parfaite union et la plus complète soumission aux conseils de l'autorité ecclésiastique.

La Fédération ouvrière comme ses sections sœurs ont déjà fait d'excellente besogne ; mais il leur en reste beaucoup encore, dans le champ nouveau qui vient de s'ouvrir à leur activité. Unies par les liens solides de la solidarité et de la charité chrétienne, dirigées par des amis sûrs et désintéressés de la classe travailleuse, s'inspirant des directions si sages et si maternelles de l'Eglise, nos *sociétés ouvrières ne manqueront pas* d'exercer une action bienfaisante et féconde dans la vie publique et les relations sociales de notre cher pays.

Retraite du temps pascal

Dimanche, lundi et mardi, 11, 12 et 13 avril, retraite pour les hommes, à l'Asile des vieillards.

Prière de s'annoncer, le plus tôt possible, à M. le Directeur des retraites fermées, Grand'rue, 34, Fribourg.

Fribourg-Farvagny. — Le projet d'horaire d'été du Fribourg-Farvagny est déposé à la préfecture de la Sarine, à Fribourg, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et formuler leurs observations jusqu'au 12 avril.

Ceux qu'on cherche

On nous prie de publier que Mme Julien Le Roy de Landèves, réfugiée à *Meyrieu, par Saint-Jean de Bournay* (Isère, France), désireraît savoir ce qu'est devenue Madeleine Gally, d'Altkirch.

Condamnée en Alsace

Une jeune Alsacienne, qui séjourna dans un pensionnat de notre ville, mais dont nous ignorons le nom, a comparu dernièrement devant le conseil de guerre, à Saarbrücken. Elle avait été trouvée en possession d'une lettre rédigée en français et adressée à une compagne de pension de Fribourg. Dans cette missive, elle avait exprimé le vœu de voir la France (elle avait écrit : « tante Françoise ») s'installer bientôt en Alsace pour toujours. Le conseil de guerre a condamné cette jeune fille à un mois de prison. Il a admis comme circonstances atténuantes le jeune âge de l'inculpée et le fait qu'elle a été élevée dans un pensionnat de langue française.

Les évacués

Plus de mille évacués français ont traversé, hier mercredi, la Suisse, par Fribourg. Ils venaient de Valenciennes et de Saint-Armand-les-Eaux (Nord).

Ils ont été reçus hier après midi à la gare avec le même empressement sympathique et charitable que les convois précédents.

De Fribourg à la guerre

Un jeune jardinier de notre ville, M. Joseph Betz, membre du *Gesellenverein, sous-officier dans l'armée allemande, a* été décoré de la croix de fer, en récompense de sa belle conduite aux combats de Notre-Dame de Lorette, au nord d'Arras.

Finances moratoires

Dans sa dernière séance, à laquelle assistaient quatorze membres, sur cinquante que compte l'assemblée, le con*seil général de Morat a approuvé les* comptes de la ville pour le dernier exercice. Les dépenses scolaires se sont élevées l'an dernier à 54,971 fr. 07, et les recettes à 16,259 fr. 67, d'où un découvert de 38,711 fr. 40 à payer par la caisse communale. Le service de l'électricité a dépensé 55,854 fr. 90 et encaissé 72,233 fr. 73, soit un solde actif de 16,378 fr. 83. Le service des eaux, avec 15,922 fr. 73 aux recettes et 13,939 francs 45 aux dépenses, a réalisé un *bénéfice de 1983 fr. 28.*

Le service des finances porte 241,979 francs 16 aux recettes et 235,281 *fr. 97* aux dépenses.

Les comptes balancent, aux recettes et aux dépenses, par 270,009 fr. 05, avec un solde actif de 34,727 fr. 98.

La fortune nette de la ville, qui était de 1,006,210 fr. 10 au 31 décembre 1914, s'est accrue de 10,806 fr. 10 au cours du dernier exercice.

Les stations de Broc

Dès l'entrée en vigueur de l'horaire d'été de 1915, la station « Fabrique Cailler », du chemin de fer Bulle-Broc, deviendra celle de « Broc-Fabrique », tandis que la station de « Broc » prendra le nom de « Broc-Village ».

Souscription pour les réfugiés belges

Listes précédentes :	13,624.50
60me liste	
Ecole catholique de Payerne	10
Ecole régionale, Gruyères	3

Souscription en faveur des victimes de la guerre en Pologne

Anonyme de Guin, 20 fr. ; M. A. Weitzel, 10 fr. ; M. A. de Landerset, 10 fr. ; anonyme, 3 fr. ; M. A. C., Prez-vers-Noréaz, 3 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 3 fr. ; anonyme, 10 fr. ; M. D. B., 6 fr. ; Mme Marie Joye, tailleuse à Prez, 1 fr. ; anonyme, 5 fr. ; M. et Mme Philippe de Weck, 10 fr. ; M. Auguste Wicht, *Posieux, 10 fr. ; M. J. de* Schaller, 5 fr. ; les Rév. Sœurs du Technicum, 10 fr. ; M. et Mme Tobie de Raemy, 10 fr. ; anonyme, 10 fr. ; anonyme, 5 fr. ; Mme Paul Glasson, 10 fr. ; M. Aloys Glasson, 20 fr. ; M. René von der Weid, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. ; collecte due à l'initiative de deux jeunes filles de Cressier-sur-Morat, 46 fr. ; Mlle Marie Python, Fribourg, 5 fr. ; anonyme, 50 fr. ; anonyme, 5 fr. ; Mlle Küssler, 5 fr. ; paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, 46 fr. 50.

Tirage financier. — Résultat du tirage des lots des communes fribourgeoises de 1887, du 31 mars.

La prime de 10,000 fr. a été gagnée par l'obligation No 19297.

Primes de 500 fr. : Nos 17140, 30301.

Primes de 200 fr. : Nos 690 3268 6529 9031 9307 17427 29043 32969 39985 41708 42092 42621 45203 45256 52311 53061 54179 55154 55864 58381.

Foires au bétail. — La dernière foire au bétail de Chiètres a été assez bonne, soit au point de vue de l'affluence, *soit au point* de vue des transactions. Ces dernières se sont faites à des prix sensiblement plus élevés qu'aux foires précédentes.

La gare a expédié 55 wagons, contenant 370 tête de tous bétail.

— La tendance à la hausse constatée à la foire de Chiètres et au marché-concours de bétail gras de Fribourg a'est manifestée à la foire de Bulle sur toutes les catégories de bétail. Malheureusement, les champs de foire n'étaient que peu fournis. Les marchés conclus l'ont été à la satisfaction des vendeurs.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les notes américaines

Paris, 8 avril.

Havas. — L'ambassadeur des Etats-Unis a été chargé par son gouvernement de faire connaître au ministère des affaires étrangères la manière de voir du cabinet de Washington à propos de la communication, faite par le gouvernement français, du décret du 13 mars relatif au commerce avec l'Allemagne. La manière de voir des Etats-Unis a été exposée par la note remise au cabinet britannique, en réponse à la communication d'une note du gouvernement anglais portant la date du 15 mars.

En s'acquittant de sa mission, le 3 avril, l'ambassadeur américain a déclaré à M. Delcassé que, comme l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres l'avait déclaré à sir Edward Grey, sur les instructions du gouvernement américain, la présente exposition des vues des Etats-Unis est faite dans l'esprit de plus amical et d'accord avec la simple franchise qui a toujours caractérisé les relations entre les deux gouvernements dans le passé et qui est due, dans une large mesure, à la paix et à l'amitié existantes entre les deux nations depuis plus d'un siècle.

En Haute-Alsace

Bâle, 8 avril.

On mande de source allemande aux journaux de Bâle que le combat du Hartmannsweilerkopf a de nouveau été repris par les Allemands, qui ont reçu des renforts importants. Lundi, les Français ont tenté de s'emparer du Hirzenstein, position dominant la route principale de Cernay-Soultz, et de rompre à cet endroit les lignes allemandes. Ils furent repoussés avec de grandes pertes.

Un important convoi de blessés est arrivé mardi soir, à Müllheim. Les blessés rapportent que les combats ont repris avec énergie sur tout le front des Vosges méridionales. Maintenant, les opérations sont de nouveau entravées par la crue des eaux et le mauvais état des chemins. Pour la quatrième fois cette année, la ville basse d'Altkirch est inondée. La localité d'Illfurt est sérieusement menacée. Les cultures ont beaucoup souffert.

Les Allemands en Belgique

Paris, 8 avril.

Du *XXme siècle*, journal belge paraissant au Havre :

De nombreux réfugiés belges ont été arrêtés, le 27 mars, par l'administration allemande de la Belgique, pour avoir favorisé la fuite de conscrits belges.

Le curé de Cureghem et le directeur de l'Ecole des Arts et métiers de cette localité ont été condamnés pour ce motif à deux ans de travaux forcés.

Les avions français

Paris, 8 avril.

Havas. — Les premières journées de printemps ont amené une recrudescence d'activité des aviateurs français. Dans la seule journée du 2 avril, les avions ont effectué 43 reconnaissances, 22 réglages de tir, et pris de nombreuses photographies de positions ennemies.

Le même jour, l'aviation a effectué sept bombardements.

Par son action continue et inlassable, par son audace et son esprit d'initiative, l'aviation française a acquis la maîtrise de l'air.

Bulletin autrichien

Vienne, 8 avril.

B. C. V. — *Du bureau de la presse de* Vienne :

Au milieu de mars, la grande bataille des Carpathes est entrée dans une nouvelle phase, à la suite de la mise en ligne de grandes masses russes.

Aussi bien dans la dépression de Doukla qu'entre les cols de Lupkof et d'Uszok, les Russes ont entrepris des attaques incessantes, comblant constamment les vides énormes qui se produisaient par des formations de réserves ainsi que par l'armée d'investissement de Przemysl.

Ces attaques sur tout le front ont obtenu des succès partiels isolés. Cependant, la lutte engagée depuis quatre semaines n'a obtenu nulle part le résultat de livrer aux Russes les positions d'où nous les avons chassés fin janvier.

A partir du col d'Uszok, toute la partie orientale du rempart des Carpathes est en notre pouvoir ; de même, à l'ouest du col d'Uszok, la tentative de rompre notre front a échoué, avec de lourdes pertes pour les Russes.

Serbes et Autrichiens

Nisch, 8 avril.

Bureaux de la presse serbe. — Officiel. — Le 6 avril, vers 6 heures du soir, l'ennemi commença le bombardement de Belgrade des hauteurs de Bejania. Une batterie lourde lança sur la ville 30 obus.

On ne signale aucune victime. Les dégâts matériels sont peu importants.

L'ennemi cessa le bombardement vers 7 heures du soir, quand son artillerie eut été réduite au silence par la nôtre.

Le même jour, l'ennemi avait fait passer des éclaireurs sur l'île Vichnaska-Ada, sur le Danube ; mais cette tentative échoua, grâce à notre tir d'artillerie précis.

Russie et Bulgarie

Sofia, 8 avril.

Havas. — Deux délégués russes sont arrivés pour conclure des arrangements avec les chemins de fer bulgares, en vue de l'établissement d'une communication directe entre Salonique et la Russie.

Interview du général Pau

Naples, 8 avril.

Le général Pau, venant de Syracuse, est arrivé à Naples. Il a dû partir ce matin, jeudi, pour Rome.

Interrogé au sujet de l'action contre les Dardanelles, il a déclaré que cette action devait s'effectuer conjointement sur terre et sur mer, car, a-t-il ajouté, à quoi servirait de forcer les détroits, si les Alliés ne sont pas maîtres de tous des ports des rives asiatique et européenne ?

La Suède restreint ses exportations

Stockholm, 8 avril.

Wolff. — Le gouvernement a décrété l'interdiction d'exportation des bœufs, des porcs, des biscuits, des tubes de bouillon, de certaines espèces de cordes, de câbles, du cuivre, etc.

Les préparatifs italiens

Rome, 8 avril.

Havas. — Hier matin, mercredi, au *Capitole, le syndic Colonna a présidé une* réunion dont le but était de constituer des comités chargés d'organiser la mobilisation civile. Toutes les hautes notabilités romaines étaient présentes.

La réunion a décidé de former six comités, qui auront pour mission de diriger toutes les énergies italiennes en cas de mobilisation militaire.

La tâche sera répartie entre les divers comités qui s'occuperont respectivement de la propagande, de la recherche des ressources financières, des moyens d'assurer les divers services publics de l'assistance sanitaire, de l'assistance sociale, et, enfin, des organisations féminines.

Les comités siégeront en permanence. Ils feront appel à la coopération de tous les citoyens.

Manifestation à Gênes

Gênes, 8 avril.

Une grande manifestation en faveur de la guerre a eu lieu hier soir, mercredi, à Gênes.

La foule a enfoncé les vitrines du *Lloyd allemand et brisé les glaces de* cafés-brasseries tenus par des Allemands.

La police est intervenue et a dispersé les manifestants, après avoir opéré plusieurs arrestations.

Dans le Trentin

Bergame, 8 avril.

L'*Eco di Bergamo*, organe catholique, *reçoit des renseignements directs du* Trentin. Selon ces informations, la situation économique serait assez précaire dans la province autrichienne. La farine de maïs y coûte 70 centimes le kilo, le riz 2 fr. le kilo, le pétrole 1 fr. 50 le litre, etc.

Les travaux des fortifications continuent fiévreusement.

Tremblement de terre

Pérouse, 8 avril.

On a ressenti hier, mercredi, à Foligno et dans plusieurs autres localités de l'Ombrie, des secousses de tremblement de terre.

Contre l'alcoolisme

Londres, 8 avril.

Havas. — Le gouvernement a renoncé à toute idée d'interdire absolument la vente des spiritueux, bière et liqueurs, dans toute l'étendue des îles britanniques ; mais il s'emploiera à attaquer le mal dans ses manifestations les plus prononcées, au moyen de mesures locales isolées. Le gouvernement imposera probablement des restrictions à la vente des spiritueux dans les régions où la consommation est excessive parmi la classe ouvrière.

SUISSE

Agence des prisonniers de guerre

Genève, 8 avril.

L'agence internationale pour les prisonniers de guerre a donné, depuis le 15 octobre au 31 mars, 172,928 renseignements aux familles de prisonniers de guerre. Durant la même période, l'agence a reçu dans ses bureaux la visite de 39,744 personnes.

Orage d'avril

Herzogenbuchsee, 8 avril.

Un orage d'une violence extraordinaire a *passé, hier soir, mercredi, sur la contrée*, accompagné de coups de tonnerre, d'une pluie diluvienne et d'un fort vent d'ouest.

Parents criminels

Rheinfelden, 8 avril.

Un enfant de deux ans, appartenant à un couple italien, a succombé, à la suite de mauvais traitements et de manque de nourriture. Les misérables parents ont été écroués dans les prisons de district.

Chambres fédérales

Berne, 8 avril.

Ce matin, le *Conseil national* a repris la discussion des motions Balmer et Moser.

MM. Walther (Lucerne), Jenny (Berne), et M. Schulthess, conseiller fédéral, ont pris la défense de l'agriculture contre certaines *attaques socialistes.*

A la votation, les motions ont été adoptées sans opposition et renvoyées au Conseil fédéral.

M. Bertoni (Tessin) a développé sa motion demandant que l'œuvre des remaniements parcellaires des cantons soit subventionnée plus fortement par la Confédération.

Acceptée par le Conseil fédéral, la motion de M. Bertoni a été adoptée sans opposition.

MM. Odi et Peter (Genève) développent leur vœu concernant la création d'abonnements régionaux pour les chemins de fer.

Adopté par l'assemblée, ce vœu est renvoyé à l'étude du Conseil fédéral.

Le *Conseil des Etats* a décidé de ne pas siéger lundi, 12 avril.

A la reprise du débat sur l'impôt de guerre, M. de Steiger (Berne), a proposé d'élever la limite du revenu imposable, pour les pères de famille ayant au moins quatre enfants âgés de moins de seize ans. Cette proposition a été appuyée par MM. Lachenal (Genève), Henri Scherrer (Saint-Gall), et acceptée par le rapporteur de la commission, M. Isler.

M. Motta, président de la Confédération, l'a acceptée également, en son nom personnel. Par contre, il s'est opposé à toute proposition de réduire la limite de 10,000 fr. de l'impôt sur la fortune, et il a combattu l'impôt de capitation.

L'amendement de M. de Steiger a été adopté et les autres modifications proposées pour le paragraphe 2 repoussées, puis on a passé au paragraphe 3, concernant les sociétés anonymes.

MM. Pettavel (Neuchâtel) et Gabuzzi (Tessin) ont formulé certaines critiques et se sont réservé de déposer des propositions dans la discussion de l'arrêté d'exécution.

Après un échange de vues auquel prit part M. Motta, le paragraphe 3 est adopté selon le texte de la commission.

Une proposition de M. Robert (Neuchâtel), demandant la suppression de la disposition frappant d'un impôt de 1 à 5 pour mille le capital-actions non versé, a été rejeté par 26 voix contre 4.

Les paragraphes 4 et 5 sont successivement adoptés, avec un amendement de M. Isler, exonérant les entreprises de transport qui ne distribuent pas de dividende.

Au vote, l'arrêté est adopté à l'unani*mité des trente-sept députés présents.*

Marché de Fribourg

Prix du marché du mercredi 7 avril :

Œufs, 4 à 5 pour 60 centimes. Pommes de terre, les 5 litres, 70 cent. Pommes de terre de la commune, les 5 litres, 50-70 cent. Choux, la pièce, 20-30 cent. Choux-fleurs, la pièce, 40-70 cent. Carottes, les 2 litres, 50-55 cent. Salade, la tête, 15-20 cent. Poireau, la botte, 10 cent. Epinards, la portion, 20 cent. Chicorée, la tête, 20-25 cent. Oignons, le paquet, 10-20 cent. Raves, le paquet, 10-15 cent. Choucroute, l'assiette, 20 cent. Rutabaga, la pièce, 10-15 cent. Cresson, l'assiette, 10-15 cent. Doucette, l'assiette, 15-20 cent. Pommes (div. sortes), les 5 litres, 40-70 cent. Citrons, la pièce, 5 c. Oranges, la douz., 40-50 cent.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant « La Mutuelle ». — Répétition ce soir, jeudi, à 8 ¼ h., à la Brasserie Peier.

« Cæcilia », chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, jeudi, pas de répétition.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 8 avril, midi

Ciel variable. Nuageux. Neige dans le Jura. Vent d'ouest.

L'insomnie

provoquée par la toux, les catarrhes et les maux de gorge, désespère beaucoup de gens. L'emploi de quelques boîtes de **Pastilles Wybert-Gaba** la supprime complètement puisqu'elles sont le remède souverain contre toutes les affections de la gorge.

En vente partout à 1 franc la boîte. Demander expressément les Pastilles « Gaba ».

LAUSANNE
Ecole LÉMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité
Baccalauréat français

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

12 *Feuilleton de LA LIBERTE*

Entre deux âmes

Par M. DELLY

Ils atteignaient la base de la terrasse Lentement, ils gravirent les marches La neige gelée craquait sous leurs pas Elie s'accouda à la balustrade de pierre effritée et contempla longuement la vallée toute blanche, les sapinières couvertes de leur parure immaculée, les pentes rocheuses entre lesquelles se creusaient de profonds abîmes. Cette vue était d'une beauté austère sous le pâle rayon de soleil qui jetait sur la neige de grandes taches étincelantes et, des branches de pins abondamment poudrées, faisait jaillir des lueurs argentées.

— Ce pays est magnifique, mais d'aspect sévère, dit M. de Ghiliac en se tournant vers Valderez. L'existence doit être assez triste pour vous, ici?

— Je n'ai jamais eu le temps de m'en apercevoir. D'ailleurs, j'aime beaucoup mon pays, et la campagne, même en hiver, a pour moi un très grand charme.

— Arnelles vous plaira, en ce cas. Ce château est admirablement situé dans la plus jolie partie de l'Anjou ; les environs en sont charmants. Vous pourrez y avoir quelques relations agréables *Les distractions mondaines* vous font-elles envie ?

Il adressait cette question presque à brûle-pourpoint.

Elle répondit spontanément :

— Oh ! pas du tout ! Je suis ignorante sur ce point, mais ce que j'en ai entendu dire ne m'a pas tentée. Je n'ai jamais désiré qu'une vie tranquille et occupée utilement.

Elle enveloppa d'un coup d'œil rapide le visage aux lignes admirables, éclairé par la douce lueur du soleil hivernal qui mettait des reflets d'or foncé sur la magnifique chevelure relevée avec la plus extrême simplicité. Dans les yeux bruns si beaux, l'inimitable observateur pouvait lire une sincérité absolue.

— Vous avez raison, Mademoiselle, et je ne puis qu'approuver d'aussi sages paroles, dit-il d'un ton sérieux. Je vois que Guillemette sera en bonnes mains — ce qui lui a bien manqué jusqu'ici, paraît-il.

Parait-il ! Ce mot sembla un peu singulier à Valderez. Elle dit timidement :

— L'enfant m'accueillera-t-elle bien? Quel est son caractère?

— Je vous avoue que je n'en sais absolument rien ! Je ne la connais pour *ainsi dire pas, je ne peux donc* vous renseigner sur ce sujet... Ah ! si, je me souviens d'avoir entendu dire, par ma mère, qu'elle était un peu morose, par suite de sa santé délicate, mais assez douce.

— Ainsi, vous ne la voyez jamais? dit-elle en levant les yeux vers le beau visage fier qui lui faisait face.

— Si, je l'aperçois quelquefois, lorsque je suis à Arnelles. Mais je ne m'en occupe pas ; c'était jusqu'ici l'affaire de ma mère, ce sera maintenant la vôtre, puisque vous voulez bien accepter de porter mon nom.

Le ton était péremptoire et froid, il glaça la pauvre Valderez stupéfaite et effrayée devant cette complète indifférence paternelle. Il est probable que M. de Ghiliac s'aperçut de l'effet produit pas ses paroles. Mais il ne daigna pas les atténuer. Changeant de conversation, il demanda, en jetant un coup d'œil sur la bague de fiançailles dont le magnifique diamant lançait des lueurs merveilleuses sous le soleil :

— Votre bague vous plaît-elle, Mademoiselle? J'ai choisi selon mon goût, qui peut n'être pas le vôtre. En ce cas, dites-le moi bien sincèrement.

— Oh ! elle me plaît aussi, Monsieur ! D'ailleurs je ne me connais guère en bijoux.

Elle avait bien envie d'ajouter : « Cela m'importe si peu, en comparaison de tant d'autres questions angoissantes!»

— Les aimez-vous, Mademoiselle?

— Je n'ai jamais songé à en désirer, je vous l'avoue.

— J'aurais le plaisir de vous en offrir. Mais j'aimerais connaître votre goût.

— Choisissez au vôtre, je vous en prie, ce sera beaucoup mieux.

— Soit, dit-il d'un ton d'un homme qui a adressé une demande de pure courtoisie, mais qui trouve qu'en effet la solution est entièrement raisonnable.

Ils quittèrent la terrasse. M. de Noclare et Marthe arrivaient au-devant des fiancés. Ensemble, ils revinrent au castel, dont M. de Ghiliac examina en artiste la vieille architecture. A l'entrée du salon, Valderez s'esquiva. Chrétienne souffrait aujourd'hui de ses rhumatismes ; il fallait l'aider à confectionner le dîner, plus compliqué pour la circonstance.

Tandis que la jeune fille entourait sa taille d'un large tablier, Chrétienne, levant son visage penché vers le fourneau, dit d'un ton sentencieux :

— Tu as tort d'épouser ce beau Parisien, ma fille. Il n'est pas fait pour toi, vois-tu.

— Qu'en sais-tu, ma bonne? répliqua Valderez en essayant de sourire.

— Ce n'est pas difficile à voir. C'est sûr qu'il a une figure et des manières à tourner bien des cervelles, mais tu n'es pas de celles-là ; il te faut quelque chose de plus sérieux. Il a beau être marquis et avoir des millions à ne savoir qu'en faire, ce n'est pas cela qui te donnera le bonheur... Et ce n'est pas cela non plus...

Elle désignait la bague qui étincelait au doigt de Valderez...

— ... Ce n'est pas ton genre, ma pauvre, et j'ai bien peur que vous ne vous entendiez pas tous deux !

— Quel oiseau de mauvais augure tu fais là, ma pauvre Chrétienne ! Espérons que tes fâcheuses prédictions ne se réaliseront pas.

Chrétienne hocha la tête en marmottant quelques mots. Elle avait l'esprit morose, « toujours tourné du mauvais côté », disait souvent M. de Noclare avec impatience, et le moindre événement était pour elle prétexte à prédiction sombre.

Mais, en la circonstance, Valderez n'était pas loin de penser que la vieille femme voyait juste. Elle sentait, sous les courtois dehors d'homme du monde dont ne se départait pas M. de Ghiliac, une froideur déconcertante.

Oui, il était en vérité le plus froid des fiancés. Pendant le dîner, il causa surtout avec M. de Noclare, de courses, de théâtre, de sports élégants, tous sujets chers à son futur beau-père et ignorés de sa fiancée. D'ailleurs, Valderez n'aurait pu soutenir une conversation suivie, car elle était obligée de surveiller la servante supplémentaire prise pour la circonstance. Deux ou trois fois, malgré le froncement de sourcils de son père, elle dut se lever pour suppléer elle-même à un manquement du service : mais elle le faisait avec une grâce si simple et si digne qu'elle restait, là encore, infiniment aristocratique et charmante.

M. de Ghiliac ne semblait s'apercevoir de rien. En véritable grand seigneur, qui sait s'adapter à toutes les situations, il était aussi à l'aise dans ce milieu appauvri que chez lui, entouré d'une domesticité attentive, qui le savait très exigeant pour les moindres détails du service. Et il parut goûter autant le repas très simple, mais bien préparé, que les raffinements culinaires de son chef, un artiste qu'il payait d'une véritable fortune.

(A suivre.)

Publications nouvelles

Documents cartographiques de géographie économique, publiés par Gaston Michel, professeur au Collège de Fribourg, et Charles Knapp, professeur à l'Université de Neuchâtel. Berne, Kümmerly et Frey. — Prix: 7 fr. 50 la livraison.

Le troisième fascicule de cette intéressante publication vient de paraître. Il contient des graphiques sur les pêcheries de la mer du Nord, sur les céréales en France, sur les industries en Suisse. Toutes ces cartes sont d'une grande simplicité et de toute clarté. Elles seront consultées avec fruit par les maîtres de géographie économique.

---

†

Monsieur l'abbé Ems, chancelier de l'Evêché ; Mademoiselle Jeanne Ems et Monsieur Eugène Ems, à Fribourg, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur très chère mère

Madame Marie EMS

née Piller

que Dieu a rappelée à Lui, munie de tous les secours de la sainte Eglise, à l'âge de 73 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Nicolas, le samedi 10 avril, à 8 ¼ h.

Départ de la maison mortuaire : Rue de Lausanne, 61, à 8 ¾ h.

Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

Monsieur et Madame Jules Berger et leurs enfants, à Fribourg, et Mademoiselle Olga Meyer, à Londres, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE

Caroline BERGER-MEYER

leur chère mère, enlevée à leur affection, après une pénible maladie, à l'âge de 61 ans.

L'enterrement aura lieu vendredi 9 avril, à 1 heure après midi.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur D. Challamel et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes pour les nombreuses marques de sympathie témoignées à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

La **Siroline "Roche"** calme et guérit toutes les **affections pulmonaires, la toux, l'influenza, la grippe.**

On vend la SIROLINE "ROCHE" dans toutes les pharmacies au prix de frs. 4.— le flacon.

NATURALISATION

Tous les renseignements seront donnés : **Vendredi 9 avril,** de 2-4 h., *Hôtel de l'Autruche,* **Fribourg,** par le bureau de naturalisation **Herz de Berne.**

Institut de jeunes filles

« Villa Aprica », 600 m. s. m.

TESSERETE, près Lugano

Italien. — Français — Littérature commerciale. — Horticulture

Propr. **Prof. G. Giovanzini.**

Références : M. E. Blumer-Brodbech, Glarus.

Je demande

JEUNE FILLE

sachant coudre, repasser et connaissant le service de table.

Ecrire avec certificats et photographie à **E. de Wyttenbach,** *Hallwylstrasse, 28,* **Berne.**

Maladies des yeux

Le **Dr Arnold Verrey** a repris ses consultations à Fribourg, Hôtel Suisse, **tous les samedis,** de 8 à 11 ½ heures.

ON DEMANDE A LOUER

pour tout de suite

UN DOMAINE

de 20 à 25 poses.

S'adresser sous H 1421 F, à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 1294

DENTIERS

J'achète les vieux dentiers. — **Fréd. Cottier,** coiffeur, **Payerne.**

On demande à placer

de préférence dans un petit hôtel de la campagne ou bonne famille particulière **un garçon** de 15 ans, robuste, parlant l'allemand et le français. On payerait éventuellement une petite pension, mais on exige bon traitement et surveillance sévère.

S'adresser à **M. Fritz Bürgin,** *concierge,* **Interlaken.** 1278

ON DEMANDE

jeune homme, travailleur et habile de ses mains, pour différents travaux assez faciles.

S'adres. à la **sellerie Ludin,** *rue des Epouses.* 1275

JEUNE FILLE

demande place dans petite famille de 3 à 4 personnes.

S'adresser : **Hôpital des Bourgeois,** chez **Marthe Jungo,** *ch.* 27. H 1400 F 1276

Instituteur frib. cath. à la campagne **désire prendre** en pension

un garçon

fréquentant l'école. Vie de famille. Bons soins assurés. Prix modérés.

S'adresser sous H 1417 F. à *Haasenstein & Vogler,* à *Fribourg.* 1293

JEUNE HOMME

de 17 à 18 ans, **trouverait emploi** dans maison de commerce de la place, pour faire des encaissements et quelques travaux de bureau.

Adresser les offres **par écrit,** sous H 1386 F, à *Haasenstein & Vogler,* à *Fribourg.* 1267

Technicum cantonal de Bienne

Les examens d'admission pour l'année scolaire 1915-1916 auront lieu le **lundi 26 avril,** à 8 h. du matin. L'établissement reçoit les élèves dans les sections suivantes :

1. Mécanique technique.
2. Electrotechnique.
3. Architecture.
4. Horlogerie.
5. Mécanique pratique.
6. Arts industriels et gravure.
7. Chemins de fer.
8. Postes. 860

L'enseignement se donne en français et en allemand.

L'ouverture du semestre d'été est fixée au **28 avril,** à 7 heures du matin. La Direction fournit tous les renseignements nécessaires et reçoit les demandes d'inscription. — **Programme gratuit.**

HENNEFIX

de CLERMONT & E. PQUET

A GENÈVE

Teinture incomparable inoffensive rend aux cheveux grisonnants leur nuance naturelle et leur teinte de jeunesse. Peut facilement être utilisée chez soi.

En vente dans tous les magasins de coiffeurs ou vendant de la parfumerie.

VINS

En considération de la guerre actuelle et par suite du calme régnant sur la marche des affaires, nous avions primitivement l'intention de suspendre notre réclame pour vins. Toutefois, un verre de bon vin est, pour un très nombreux public, un véritable besoin et nous pouvons, ensuite d'achats favorables, offrir très avantageusement :

Roussillon rouge	à Fr. 45.—	par hectolitre	Franco dans nos villes prêtes
Mâcon »	» 65.—	» »	
Bordeaux »	» 75.—	» »	
Bourgogne blanc	» 75.—	» »	

et, en outre toujours le même **St-Georges** excellent, bien connu, authentique on genre, au prix de Fr. **58.—** par hectolitre. Echantillons et prix courant détaillé gratis et franco à disposition. Pour négociants, nous livrons en tonneaux de toutes dimensions et de plus avec un rabais proportionné suivant la quantité.

H. COLOMB & Cie, Fleurier.

POUR CES JOURS

Volailles de Bresse

Pigeons, thon, bismarcks; cabillauds à 90 cent. le ½ kg.

Comestibles PYTHON.

A LOUER

pour tout de suite ou date à convenir

VILLA

contenant 14 chambres, caves, salle de bains, buanderie, chauffage central et lumière élect., jardin potager et jardin d'agrément.

S'adresser à **Edouard Fischer,** *Agence immobilière fribourgeoise,* **Fribourg.** 1276

Vente d'immeubles

Le **jeudi 15 avril prochain,** à 1 heure du jour, l'office des faillites de la Glâne vendra en mises publiques, à l'auberge de Villarsiviriaux, les immeubles *appartenant à la masse en faillite* d'Alphonse Berset, fieu Claude, à Villarsiviriaux, comprenant 12 poses d'excellent terrain et deux bâtiments. H 1346 F 1238-399

La vente aura lieu à tout prix.

Le préposé : **AYER.**

VINS NATURELS

Tessinois nouv. Fr. 28	les 100 lit. contre remb. gare Lugano Echant. gratis.
Italien, de table » 34	
Barberato, fin » 46	
Stradella blanc » 50	
Chianti, extra » 52	
Valteline » 65	

12 bouteilles Barbera vieux (pour malades) Fr. 12.—. 811

Stauffer, frères, Lugano.

Bandages herniaires

Grand choix de **bandages élastiques,** dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.

Bandages à ressorts dans *tous les genres et à très bas* prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, l'envoie sur commande. 1814-885

Discrétion absolue, chez *F. Germond,* **sellerie, Payerne.**

MANUEL

POUR

visiter avec dévotion la Chambre et le Tombeau

DU

Bienheureux Pierre Canisius

Petit volume de 130 pages, relié toile

Prix : **40 centimes**

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE

130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, Fribourg

Avis aux personnes intéressées

Vu le bruit qui court, je tiens à aviser les personnes qui se préoccupent du décès de ma femme qu'elles doivent s'adresser en lieu sûr, avant de croire tous les racontars des commères et mauvaises langues Pour mon compte, j'ai la conscience très tranquille et la consolation de nous être quittés avec regret, en bons amis.

J'espère toujours avoir la confiance de mon honorable clientèle qui me permettra de continuer à élever ma petite famille honorablement. H 1428 F 1298

D. Challamel, *boucher.*

Les Demoiselles DÉGLISE

à CHATEL-SAINT-DENIS

avisent le public ainsi que leur clientèle de l'arrivée des chapeaux modèles de Paris.

On y trouvera en outre un beau choix de chapeaux garnis, ainsi que des formes et fournitures à très bas prix. 1301-419

Grand choix de blouses, jupes, etc.

Le plus puissant **DÉPURATIF DU SANG,** spécialement approprié à la

Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui **guérit :** dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc.,
qui **fait disparaître :** constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.
qui **parfait la guérison** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc. 986-315
qui **combat** avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte : **Fr. 1.25** dans toutes les pharmacies.

Dépôt : **A FRIBOURG : Bourgknecht & Gottrau, Lapp**

Dimanche 11 avril

DISTRIBUTION DE FRUITS DU MIDI

à l'Hôtel de la Gare, Rosé

INVITATION CORDIALE

H 1357 F 1247-401 **Le tenancier.**

VENTE D'HOTEL ET DE MOBILIER D'HOTEL

aux enchères publiques

L'office des faillites de la Veveyse exposera en vente, aux enchères publiques, **lundi 12 avril prochain,** à 2 heures du jour, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Châtel-Saint-Denis, ledit hôtel comprenant : café, salle à manger, dix chambres à coucher, caves voûtées, petit jardin attenant et potager sis à proximité, le tout taxé 62.224 fr., ainsi que l'ameublement dudit hôtel taxé 7776 fr.

L'hôtel et son ameublement sont taxés 70,000 francs.

Cet hôtel, situé au centre de la ville de Châtel-Saint Denis, chef-lieu de district et siège de tribunal, à proximité des grands hôtels du Mont-Pèlerin, de Vevey et de Montreux, est d'ancienne renommée. C'est une occasion unique pour preneur sérieux

Les conditions de mises peuvent être consultées à l'office, dès ce jour.

Châtel-Saint-Denis, le 1er avril 1915. H 1425 F 1297

Le préposé : **G. BONJOUR.**

A LOUER

à Dirlaret, une maison de 2 appartements située sur la route cantonale. Lumière électrique, grand jardin et verger. Entrée tout de suite.

S'adresser à **M. Stéphane Piller, à Dirlaret.** 1274

VILLA spacieuse

à louer ou à vendre

Confort moderne.

Ecrire : **N° 35,** *poste restante* **Fribourg.** H 1409 F 1.8

Petit appartement

à louer, rue de Lausanne

S'adresser : **10, Grand'Fontaine,** au rez-de-chaussée.

CIDRE

en fûts et en bouteilles.

MÉDAILLE D'OR

Exposition nationale Berne 1914.

Demandez, s. v. p., le prix courant.

Se recommande,

LA CIDRERIE DE GUIN.

A louer, à proximité de la ville, pour la saison ou pour l'année,

maison de campagne meublée

12 chambres, jardin d'agrément, potager, verger, belle vue, prix avantageux.

S'adresser à **MM. Weck, Aeby,** *banquiers.* 607

Vente d'immeubles

Mardi 13 avril, dès 2 h. de l'après-midi, l'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, à la salle du Tribunal, à Fribourg, les immeubles sis à la rue de Morat, N° 258, comprenant maison de sept logements, boulangerie et jardin.

Prix d'estimation : 18,000 fr.

A LOUER

pour le 25 juillet, **2 logements** de 5 chambres et dépendances dans maison neuve, rue du Tir, avec tout le confort moderne.

Idem : **1 logement** de 6 chambres, à la rue de Romont.

S'adresser à **M. H. Hogg-Mons,** *entrepreneur, avenue du Midi, 17.* 493

A VENDRE

On offre à vendre, par voie de soumission, à démolir le jeu de quilles de la **Brasserie de l'Epée, à Fribourg.**

Prendre connaissance des conditions chez **M. J. Progin,** *Grand'Rue, 26,* à **Fribourg,** à qui les offres devront être remises jusqu'au 15 avril prochain.

A louer aux Daillettes

pour tout de suite ou à convenir, logement de 3 chambres, confort et jardin.

S'adresser : **Rue du Botzet, 16, Pérolles.** 1295

ON DEMANDE A LOUER

domaine

de 40 à 50 poses.

S'adresser sous H 1415 F. à *Haasenstein & Vogler,* à *Fribourg.* 1292

HISTOIRE

DE

LA VALSAINTE

par **Dom A. Courtray**

Magnifique volume, grand in-8°, de 506 pages

Prix : *4 francs*

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE

130, Place Saint-Nicolas

et à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.